



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

**REÇU LE**

**28 OCT. 2024**

RÉFÉRENT : .....

COPIE : .....



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

**Madame Agnès NELIAS**  
**Maire**  
**Mairie**  
**31 grande rue**  
**69510 YZERON**

Lyon, le 23 octobre 2024

OBJET : Label Villes et Villages Fleuris

Madame le Maire,

Dans le cadre de votre engagement dans le label « Villes et Villages Fleuris », vous avez accueilli l'été dernier le Jury régional lors de ses visites d'expertise et de contrôle et je vous en remercie.

Ces rencontres de terrain ont permis aux membres du Jury d'apprécier et d'évaluer les réalisations de votre commune en termes d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie. Le Jury régional s'étant réuni le 16 octobre 2024, je vous vous prie de trouver ci-joint le rapport de visite ainsi que le résultat de la délibération.

**J'ai le plaisir de vous informer que la commune de YZERON se voit décerner le label 2 fleurs. De ce fait, et si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer sur le label qui vient de vous être attribué.**

Je vous adresse toutes mes félicitations ainsi qu'à toute l'équipe municipale, élus, personnels, bénévoles et professionnels qui participent à cette réussite. Nous aurons la joie de vous remettre le diplôme matérialisant cette distinction lors de la **Journée Régionale et Cérémonie de remise du Label Villes et Villages Fleuris** qui se tiendra le **mardi 18 février 2025** à l'Hôtel de Région à Lyon.

**Pour organiser au mieux cette manifestation, je vous remercie de bien vouloir préciser à mon équipe par courriel le nom et la fonction de la personne qui recevra la distinction de votre commune, ainsi que les personnes qui l'accompagneront en tribune. Je vous serais également reconnaissant de joindre cinq visuels représentatifs des aménagements et embellissements paysagers de votre commune et éventuellement une vidéo, qui pourront être diffusés lors de la remise du label.**

Les services d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (Céline COUDOUEL, Chargée de mission tél : 04.73.29.49.96, e-mail : [c.coudouel@auvergnerhonealpes-tourisme.com](mailto:c.coudouel@auvergnerhonealpes-tourisme.com)) sont à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

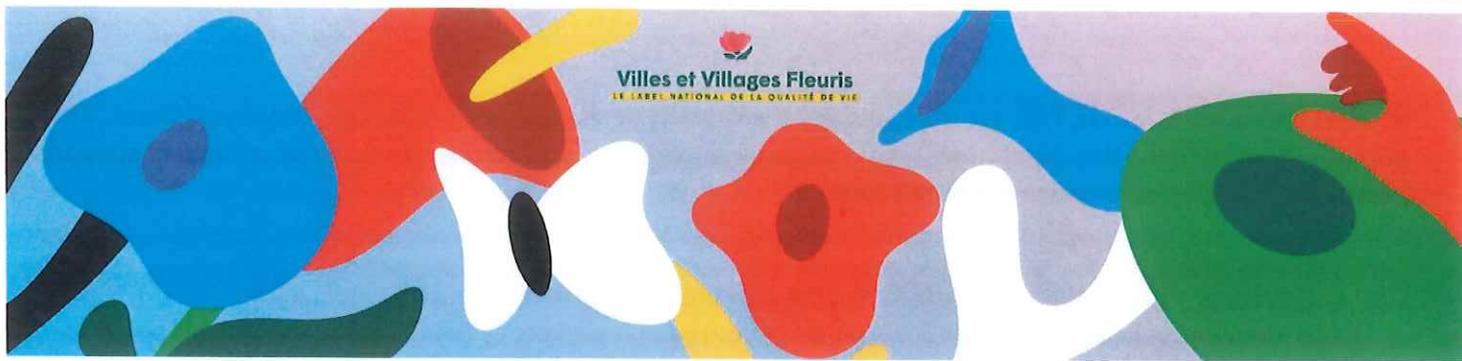
Romain Vuillerminaz

Directeur général  
Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

**SIEGE SOCIAL**  
11 BIS QUAI PERRACHE  
69002 LYON - FRANCE

**SITE DE CLERMONT-  
FERRAND**  
59 BOULEVARD LEON JOUHAUX  
CS 90706  
63050 CLERMONT-FERRAND  
CEDEX 2 - FRANCE  
TEL +33 (0)4 73 29 49 49

N° SIREN 824 433  
TVA intracommunautaire  
FR72 824 433 866



## CONTEXTE DE LA VISITE

Nom de la commune visitée : Yzeron

Date : 28 juin 2024

Nombre d'habitants : 1004

Classement actuel : 1 fleur

Nom des personnes du jury régional : MM Rabuel Claude, Néel Kévin, Bénière Marc

Motif de la visite : Candidature 2 fleurs

### **1. LA VISITE DU JURY (Accueil, qualité du dossier, présence du binôme élu/technicien, organisation de la visite et pertinence du circuit)**

#### Points de satisfaction :

- Le jury est accueilli par le binôme élu /technicien composé de Mme Nelias (maire), MM Ruillat et Lhopital (conseiller municipaux), M Aucain (employé municipal) et Mme Billerey (bénévole)
- Le parcours de visite est pertinent. Il permet de présenter les différents éléments des critères de notation.

#### Points d'amélioration :

- Le dossier de présentation reste trop succinct (15 pages) car il ne reprend pas tous les critères d'évaluation.

### **2. LE PROJET MUNICIPAL (motivations pour l'obtention du label, connaissance des critères, cohérence avec le projet municipal, transversalité entre les services municipaux et acteurs locaux, concertation avec les gestionnaires, prise en compte du paysage dans l'aménagement, gestion différenciée, stratégie d'aménagements paysagers...)**

#### Points de satisfaction :

- Les élus semblent motivés et connaissent le label et ses enjeux. Ils souhaiteraient l'obtention du label 2 fleurs qui récompenserait les efforts faits ces dernières années.
- Les objectifs du mandat se porte sur le cadre de vie des habitants, la protection des espaces verts et naturels et sur le développement durable.

### **3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE (information auprès des habitants, concertation, animation et pédagogie, promotion, actions vers les touristes...)**

#### Points de satisfaction :

- Un travail collaboratif entre les bénévoles, le périscolaire et les agents techniques permet de nombreuses actions techniques.
- L'activité touristique liée aux campings et gites (3) permet d'offrir plus de 50 lits.

#### Points d'amélioration :

- Améliorer la communication du label 'villes et villages fleuris' au sein des différentes actions et des aménagements de la commune.

#### **4. PATRIMOINE VÉGÉTAL** (gestion, qualité d'entretien et mesures de protection, renouvellement, diversité botanique, pertinence des plantations et de la gamme végétale, pertinence des techniques et des supports de plantation, intégration paysagère et identitaire...)

##### Points de satisfaction :

- Les entrées de la commune et le centre du village sont particulièrement fleuris et de qualité.
- L'entretien différencié du jardin de l'Yzeron, des abords du lac de Ronzey (labélisé 'site naturel' et 'parcours familles'), des plates-bandes de vivaces et arbustives, est réussi.

##### Points d'amélioration :

- Améliorer la gestion des arbres : taille et plantation. Prévoir un inventaire pour améliorer la diversité et le suivi.

#### **5. GESTION ENVIRONNEMENTALE** (actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, connaissance et protection des sols, gestion de l'eau, limitation et valorisation des déchets verts, méthodes alternatives d'entretien, énergie, actions face au changement climatique...)

##### Points de satisfaction :

- La commune a fourni de gros efforts dans le cadre du développement durable : récupération des eaux de pluie (4m3), éclairage public avec des LED, construction de deux chaufferies bois pour les bâtiments communaux (label éco-réseau de chaleur), valorisation des déchets verts.

##### Points d'amélioration :

- Réaliser un inventaire faunistique et floristique pour valoriser et protéger les espèces.

#### **6. QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC & ANALYSE PAR ESPACE** (valorisation du patrimoine bâti, maîtrise de la publicité et des enseignes, effacement des réseaux, mobilier urbain, qualité de la voirie et des circulations, propreté, accessibilité, actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers...// *espaces spécifiques visités : abords établissements publics, quartiers d'habitation, cimetières, parcs et jardins, espaces sportifs, aires de jeux, zones d'activité, espaces naturels, maillages et coulées vertes, mobilités douces et infrastructures de déplacement, espace de loisirs et d'hébergement etc.*)

##### Points de satisfaction :

- Le cadre bâti est rénové et les réseaux électriques sont enfouis progressivement.
- Présence de 10 jardins familiaux et d'un jardin potager collectif, création d'un sentier d'arts.
- Mise en place de bacs PAV sur 3 sites pour la collecte des déchets et de composteurs.
- La commune compte 20 km de voirie. Elle dispose d'un véhicule électrique.
- Il existe de nombreux espaces sportifs : terrain de foot, han, basket, tennis, jeux d'enfants, accrobranche et d'une aire de pique-nique.
- Des allées du cimetière sont enherbées.
- Les chantiers participatifs avec les écoles du paysage MFR de Chessy les mines ont permis de créer avec succès une haie champêtre 'du Planil', et l'opération 'nettoyons la nature' avec les scolaires du village.

##### Points d'amélioration :

- Poursuivre les liaisons piétonnes. Mettre en valeur les sentiers pédestres existants.

## CONCLUSION DU JURY (avis global, justification de la décision, prix spécial, ...)

La commune possède un cadre de vie environnementale agréable. Elle a évolué vers des pratiques plus vertueuses pour une meilleure gestion environnementale.

Yzeron présente de nombreux atouts et le binôme qui a accueilli le jury a su démontrer et valoriser le travail de la collectivité.

Le jury décide l'attribution du label 2 fleurs à la commune de Yzeron.

## DÉCISION DU JURY ET CLASSEMENT À L'ISSUE DE LA VISITE

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Non-Accession 1 fleur                      | <input type="checkbox"/> 0 fleur              |
| <input type="checkbox"/> Maintien du niveau évalué                  | <input type="checkbox"/> 1 fleur              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Attribution du niveau supérieur | <input checked="" type="checkbox"/> 2 fleurs  |
| <input type="checkbox"/> Avertissement                              | <input type="checkbox"/> 3 fleurs             |
| <input type="checkbox"/> Retrait du niveau évalué                   | <input type="checkbox"/> Proposition 4 fleurs |